

# 2.5 - TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

## LES MODALITÉS DE TRANSPORT

### LA DESSERTE ROUTIÈRE

Principalement organisée autour d'un maillage routier, la desserte du territoire communal s'appuie sur un réseau de voies départementales majeures, au premier rang desquelles la RD n°347 ainsi que sur un maillage de voies communales très développé.

### LA DESSERTE EXTRA-COMMUNALE

La desserte extra-communale de Mazé s'appuie pour l'essentiel sur les différentes voies départementales traversant la commune :

#### ◆ La RD n°347

L'ancienne route nationale n°147 constitue une voirie structurante à l'échelle départementale reliant l'agglomération angevine à Saumur et Poitiers.

Supportant un trafic journalier de plus de 10000 véhicules/jour en 2006, elle est classée « voie à grande circulation » et est donc soumise aux dispositions de l'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme. Cet article induit une marge de recul inconstructible de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie (hors secteurs déjà urbanisés, hors bâtiments agricoles et bâtiments liés ou nécessaires à la voie).

Elle constitue depuis toujours l'axe structurant et moteur du développement de la commune. Pour autant, elle représente une coupure physique et fonctionnelle majeure dans le territoire, rendant les franchissements délicats et peu sécuritaires.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, la commune de Mazé s'est positionnée en faveur de la réalisation de certains aménagements (délibération du Conseil municipal en date du 5 février 2007) :

- au niveau du carrefour des Arches, qui constitue l'un des principaux points noirs en terme de sécurité sur la commune,
- en entrée ouest de Mazé, au niveau de l'intersection entre la RD n°347 et la Rue Principale face à la nouvelle extension de la zone du Pré Barreau,
- au niveau du Pâtis de la Noue, autour d'un nœud routier et urbain très important.

- ◆ **La RD n°55**  
Reliant le bourg de Mazé à Saint-Mathurin, la RD n°55 supporte un trafic journalier de l'ordre de 1850 véhicules/jour en 2006.  
Il constitue, sur la commune, le principal lien vers le sud et est propice, compte tenu de sa morphologie rectiligne, aux vitesses élevées.
- ◆ **La RD n°244**  
L'axe Mazé-Baugé présente des caractéristiques très singulières puisqu'il est urbanisé de manière linéaire depuis le bourg jusqu'à la Rigourde.  
Il supporte globalement un trafic moins important (575 véhicules/jour en 2006) que sur les autres axes routiers de la commune, trafic pour l'essentiel lié à la desserte des habitations localisées le long de la voie.
- ◆ **La RD n°74**  
Il s'agit de la voie de liaison entre Mazé et Seiches-sur-le-Loir via Bauné. En 2006, le trafic routier sur cet axe était de l'ordre de 1350 véhicules/jour (point de comptage localisés au niveau du château de Montgeoffroy).  
Il s'agit, à l'instar de la RD n°244, d'un axe urbanisé de manière relativement importante (bourg, Croix Boujuau, Pré Hervé) avec une rupture dans l'urbanisation au niveau du château de Montgeoffroy.
- ◆ **La RD n°61**  
Cet axe localisé au nord-ouest du territoire communal supporte un flux journalier moyen d'environ 1300 véhicules/jour en 2006 mais influe peu sur la dynamique viaire de Mazé.

## LA DESSERTE INTRA-COMMUNALE

Cette desserte s'appuie sur :

- ◆ **Les voies de distribution**  
Ce sont des voies qui assurent la distribution des flux à partir des voies structurantes que constituent les routes départementales. Elles ont pour fonction essentielle de desservir les différents écarts et lieux-dits de la commune (le Pâtis de la Noue, Montevroult, rue Grollay, rue Bauné...). Leur gabarit sont de taille inférieure et le trafic y est globalement moins important.  
Le long de ces axes, parfois initialement occupés par un habitat ancien, sont venus s'étirer des rubans d'urbanisation contemporaine (voie entre Montevroult et la Sauleaux, voie desservant la Bienvenue...) déstructurant complètement

l'organisation urbaine générale, générant une consommation abusive d'espaces naturels et rendant difficilement aménageables ou utilisables certains cœurs d'îlots.

◆ **Les voies de desserte**

Ce sont des voies qui permettent un accès direct aux habitations. Elle supportent en général un trafic peu important, en liaison direct avec le nombre des constructions desservies. Parfois elles assurent la transition entre la voie goudronnée et la maillage de chemins ruraux.

◆ **Les chemins ruraux**

Ces derniers complètent le reste du maillage viaire et permettent une desserte plus fine des différents espaces agricoles et naturels.

Outre leur importance dans l'accès aux espaces cultivés, ils facilitent la découverte du territoire. La faiblesse du trafic, la structure de la voie invitent à prêter plus d'attention aux paysages environnants, aux points de vue lointains sur le bourg ou la Val d'Authion.

## L'AUTOROUTE A85

Depuis 1997 (date d'ouverture de la portion Corzé-Vivy), la commune est traversée par l'autoroute A 85, à l'extrême nord du territoire communal.

Autoroute A85 - pont près de la limite communale avec Saint-Georges-du-Bois



Bien qu'elle ne soit pas directement desservie par cet axe autoroutier (l'échangeur le plus proche est situé à Beaufort-en-Vallée), la commune doit en supporter les contraintes et nuisances puisqu'à l'instar de la RD n°347 le tracé de l'A85 induit :

- une marge de recul inconstructible de **100 mètres** de part et d'autre de la voie en application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme,
- un périmètre de nuisances sonores de **100 mètres** de part et d'autre de la chaussée en application de l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2003 (cf. 2.3 - Pollution et nuisances).

**LA DESSERTE  
FERROVIAIRE**

Aucune voie ferrée ne traverse le territoire de la commune.  
La desserte ferroviaire de la commune s'effectue depuis la gare de Saint-Mathurin-sur-Loire, qui permet d'assurer :

- 5 dessertes journalières vers Angers,
- 3 dessertes journalières vers Saumur.

**LES TRANSPORTS EN  
COMMUN**

En matière de transports en commun, la commune est desservie par le réseau départemental Anjou Bus qui permet d'assurer des liaisons :

- **via la ligne 15** (3 arrêts sur la commune dans le bourg, à la Croix Boujuau et au Pâtis de la Noue), vers Angers, Beaufort-en-Vallée et Baugé,
- **via la ligne 10** (arrêt situé à Beaufort-en-Vallée), vers Longué-Jumelles et Saumur.

**LES TRANSPORTS  
SCOLAIRES**

Des bus scolaires permettent quotidiennement aux élèves de rejoindre les écoles de Mazé ou leur collège au départ de Mazé (desserte vers le collège Molière de Beaufort-en-Vallée et les collèges Château coin et Notre Dame de Baugé).  
*Cf. cartes de desserte par les transports scolaires pages ci-contre et suivante.*

**LE TRANSPORT À LA  
DEMANDE ET À  
DOMICILE**

Un service de transport à domicile est mis en place par la Communauté de communes de Beaufort en Anjou.  
Il s'agit d'un service à la demande destiné à répondre à la problématique du déplacement des habitants entre les différentes communes de la Communauté de communes.  
Le service est ouvert à tous les habitants de Beaufort en Anjou à des prix attractifs et est accessible aux personnes à mobilité réduite.  
Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h.

**LE COVOITURAGE**

Compte tenu de l'importance des flux journaliers entre Mazé et les pôles d'emploi proches (Angers, Beaufort, Saumur) et certains plus lointains (Cholet), la commune rappelle l'existence d'un service mis en place sur le département du Maine-et-Loire et destiné à encourager le covoiturage ([www.covoiturage49.fr](http://www.covoiturage49.fr)).

# TRANSPORT SCOLAIRE

## Trajet Fontaine Gée / Mazé

SP1234



# TRANSPORT SCOLAIRE

## Trajet Fontaine Milon / Mazé



## LES PISTES CYCLABLES

Depuis 2005, il existe une piste cyclable sécurisée qui relie Mazé à la commune de Beaufort en Vallée.

L'objectif est de créer un lien entre ces deux communes et de sécuriser les usagers de deux-roues, notamment pour les élèves se rendant au collège Molière de Beaufort-en-Vallée.

D'autres pistes ont été réalisées dans le bourg de Mazé :

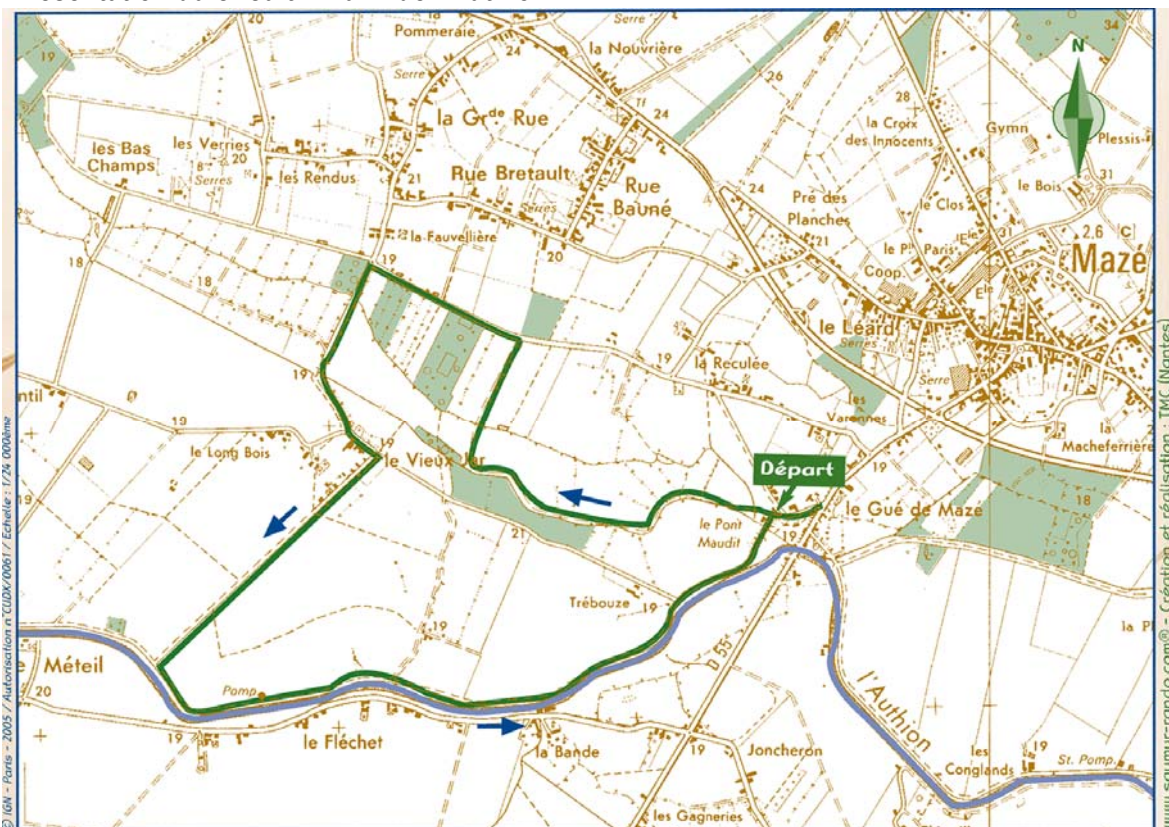
- un circuit de pistes cyclables a été réalisé, en partant du chemin des Arches, via le chemin des Molaines, pour rejoindre la piste qui se rend à Beaufort-en-Vallée,
- une piste plus courte (allée du Clos) permettant de relier la route du château au complexe sportif.

## LES CHEMINEMENTS PIÉTONS ET LES SENTIERS PÉDESTRES

Il existe sur le territoire communal plusieurs sentiers et chemins utilisés dans le cadre de la promenade ou de la marche à pied, notamment dans la vallée de l'Authion.

Un circuit a même été tracé pour une découverte de la vallée de l'Authion et du Vieil Authion (longueur : 6km; durée 1h30).

### Présentation du circuit « Au fil de l'Authion »



Source : [www.saumur-rando.com](http://www.saumur-rando.com)

Compte tenu de la singularité de son urbanisation, qui a largement mis en avant l'implantation des constructions en linéaire des axes de circulation, la commune de Mazé possède un réseau de cheminements piétons relativement restreint en longueur notamment dans l'agglomération.



*Route de Fayet*



*Chemin de Rigourde*

Le piéton utilise pour l'essentiel les trottoirs ou accotements existants. Si cet usage ne pose pas de difficultés dans le centre-bourg où les trottoirs permettent une circulation piétonne aisée, elle paraît en revanche plus dangereuse le long des axes de circulation (route de Fayet, rue Chevreul, chemin de Rigourde...) où l'absence de traitement de l'espace public (accotement enherbé), combinée à la vitesse accrue des automobiles renforce le sentiment d'insécurité.

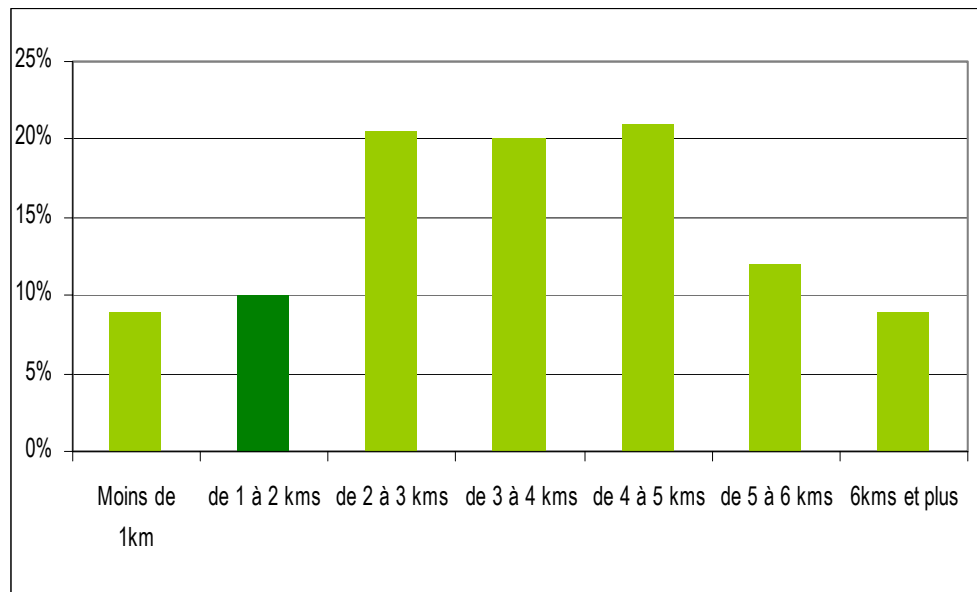
Il doit par ailleurs être noté qu'aucune liaison piétonne ne relie le bourg de Mazé à l'ensemble urbanisé « Croix Boujuau - Pré Hervé - Rue Grollay - Montevroult - Pâtis de la Noue ».

Certaines extensions urbaines récentes tentent toutefois de réintroduire la problématique piétonne au cœur de l'aménagement urbain. Ainsi, la desserte piétonne est envisagée au même titre que la desserte automobile.

### NIVEAU D'ENCLAVEMENT

Le niveau d'enclavement correspond à la moyenne des distances d'accès (en km) à 36 équipements définis par l'INSEE. Il permet d'analyser la situation géographique du territoire.

L'histogramme ci-dessous représente la répartition des communes des Pays de la Loire selon leur niveau d'enclavement.



Source : INSEE

La barre en surbrillance représente le niveau d'enclavement de la commune de Mazé.

Compte tenu du niveau d'équipement communal très satisfaisant et de la proximité de Beaufort-en-Vallée, qui permet de compléter les besoins en équipements de la population mazéaise, le niveau d'enclavement communal apparaît comme faible et donc relativement satisfaisant. La distance moyenne d'accès de la population mazéaise aux principaux équipements est donc située entre 1 et 2 kilomètres.

### LA GESTION DES DÉPLACEMENTS

Malgré un niveau d'enclavement relativement faible, la commune est caractérisée par des déplacements automobiles importants en nombre.

Ceci est principalement liée :

- à l'importance de l'urbanisation linéaire le long des voies, qui encourage à l'utilisation systématique de la voiture. Sur Mazé, le linéaire de voirie urbanisée (d'un seul côté ou de chaque côté) hors agglomération représente plus de 16km soit globalement la distance entre Mazé et l'entrée de l'agglomération angevine,

- aux carences dans l'offre en solutions sécurisées et alternatives à l'automobile, même si les liaisons douces (cycles, piétonnes) tendent à se développer de plus en plus sur la commune,
- aux difficultés dans le franchissement de la RD n°347, qui engendrent d'importants problèmes de sécurité tant pour les automobilistes (secteur du Pâtis de la Noue, carrefour des Arches) que pour les cyclistes et les piétons (traversée impossible pour rejoindre la ZA du Pré Barreau et le secteur de la Grenouillerie),

La cartographie de la page ci-contre tend à synthétiser la problématique des déplacements sur la commune.

Carte déplacements en A3

Page A3